



POLOGNE (1848) :

INTERVIEW DE F. ENGELS

SOMMAIRE

LIBERTÉ DE LA POLOGNE
ET UNITÉ EUROPÉENNE p 2

LE PARLEMENT EUROPÉEN
A MI-PARCOURS
DE LA LÉGISLATURE p 3

C.C.E. LYON p 5

LE MARCHÉ COMMUN
A REFAIRE p 8

LA LETTRE
DE COCO RICAUD p 9

ACTIVITÉS EUROPÉENNES p 10

BIBLIOGRAPHIE :
LE FÉDÉRALISME p 12



« Tant que nous aiderons à opprimer la Pologne... Tant que nous resterons enchaînés à la Russie et à la politique russe, nous ne pourrons pas briser radicalement chez nous l'absolutisme... Tenir des discours pompeux sur la libération de la Pologne, accueillir aux stations de chemin de fer les Polonais de passage et leur offrir les sympathies les plus ardentes (à qui n'ont-elles pas déjà été offertes), à la bonne heure ! Mais engager une guerre contre la Russie, mettre en question tout l'équilibre européen... »

(Nouvelle Gazette Rhénane — 20 août 1848)

FÉDÉCHOSSES — POUR LE FÉDÉRALISME — PRESSE FÉDÉRALISTE — 26, RUE SALA - 69002 LYON

Directeur de la publication : J.L. PREVEL

Comité de rédaction : J.F. BILLION - F. BLANCHARD - J.M. DUBOS

A.M. GORDIANI - M. JEUNE - B. LESFARGUES

C. REVEYRAND - B. SAINT-GAL - P. SZYNKA

A.I.P.N. — 48, Rue Burdeau - 69001 LYON

Commission paritaire 56256



EDITORIAL

liberte de la Pologne et unite europeenne

Le mouvement de réformes dans les Etats socialistes, amorcé avec la libéralisation en Union soviétique, a été stoppé par la force en Pologne. Mais ce qu'ont accompli les Polonais ne sera jamais oublié et stimulera pour toujours, en Europe et jusqu'en Union soviétique, la pensée et l'action de tous les hommes libres chaque fois qu'ils seront amenés à s'interroger sur la négation toujours actuelle des valeurs de liberté et d'égalité.

A long terme, aucune défaite ne pourra détruire le mouvement des réformes dans les Etats socialistes. Mais, à brève échéance, sa reprise et son succès ont besoin d'une Europe différente. Il est un fait que la reprise du dialogue entre les grandes puissances, même partiellement due à l'Europe occidentale, est insuffisante pour assurer les conditions internationales indispensables au développement positif du problème polonais. Tant que l'Europe occidentale ne pourra enclencher le processus de dépassement des blocs, les Etats socialistes de l'Europe orientale seront contraints de subir l'hégémonie soviétique et seront, en conséquence, incapables de réaliser leur aspiration à une indépendance effective. L'expérience de la Pologne est exemplaire. Ayant obtenu l'autonomie syndicale, les Polonais avaient la possibilité de poser le problème des libertés civiles sans poser celui du pouvoir politique. Mais il s'agissait là d'une voie extrêmement étroite car, en dernière instance, les libertés sont indivisibles : il n'y a pas de liberté civile sans liberté politique, et il n'y a pas de liberté politique sans indépendance.

N'est pas ami de la Pologne celui qui ne ressent pas le devoir d'examiner sérieusement la responsabilité et les fautes de l'Europe occidentale. L'Europe est arrivée à un carrefour. Les Etats de la communauté, inaptes à se libérer de la protection américaine, ont rendu extrêmement difficile la tâche des Polonais et ne facilitent pas non plus celle des Espagnols. La perspective de l'unité européenne avait favorisé le dépassement du franquisme mais l'impuissance de l'Europe, toujours divisée, en favorise le retour.

Dans cette situation, le plan Genscher, insuffisamment modifié par Colombo, est tragiquement insuffisant. Le projet d'une déclaration solennelle avec l'engagement d'élaborer un traité sur l'union européenne d'ici à cinq ans est insensé. Dans ces cinq ans, l'Europe pourrait bien être sens dessus dessous. La leçon des faits est claire. Il n'y a qu'une seule voie : l'Europe doit avoir au plus vite un **gouvernement** pour manifester sa volonté, une **défense autonome** pour promouvoir le dépassement des blocs, une **monnaie** pour ne plus subir l'hégémonie du dollar. Le Parlement européen, avec la décision d'élaborer un projet de réforme démocratique de la Communauté et de le soumettre à la ratification des Parlements nationaux, a amorcé l'action indispensable à la réalisation de ces objectifs. La parole est désormais aux partis politiques. A cette heure décisive pour l'avenir de l'Europe, ne pas prendre position pour un projet de constitution démocratique européenne équivaut au défaitisme ou à la trahison. C'est sur ce critère que les fédéralistes jugeront les partis.

Mario Albertini
Président de l'U.E.F.

ABONNEMENT

NOM Prénom

Adresse

NORMAL : 30 F

SOUTIEN : 50 F

MÉRITANT : 250 F

— Chèque à l'ordre de « Presse Fédéraliste »

— C.C.P. 2490 82 P LYON.

(n^{os} supplémentaires sur simple demande)

Ce journal vous a intéressé - SOUTENEZ-LE ! DIFFUSEZ-LE AUTOUR DE VOUS

LE PARLEMENT EUROPEEN A MI-PAROURS DE LA LEGISLATURE .

LE PARLEMENT EUROPEEN A MI-CHEMIN DE LA LEGISLATURE

Dans sa première allocution en tant que président du Parlement élu, le 18 juillet 1979, Mme Veil a lancé un appel à l'ensemble des forces politiques représentées au sein de l'Assemblée : « Gardons-nous, a-t-elle averti, du travers qui nous conduirait à faire de notre Assemblée le forum des divisions et des rivalités ». L'on peut dire que cet appel a été entendu. Certes, chacune des forces politiques composant le Parlement européen a ses propres grilles d'interprétation de la réalité communautaire, ses conceptions, ses propositions. Certes, les députés, venant aussi bien de l'Irlande que de la Grèce, du Danemark que de l'Italie ont une sensibilité déterminée en partie par leur appartenance nationale, voire régionale. Mais, sur de nombreux sujets, un large consensus s'est dégagé qui a permis au Parlement européen d'affirmer avec une majorité claire des orientations précises quant à l'avenir de la Communauté.

UN PARLEMENT TROP PEU ÉCOUTÉ

En de multiples occasions, le Parlement a affirmé son droit, que lui confère plus que jamais sa légitimité d'Assemblée élue, de jouer pleinement son rôle de contrôle démocratique, d'orientation politique et de co-décision en matière financière. Malheureusement, la Commission parfois, mais plus souvent le Conseil des ministres, paralysé par sa fragmentation et son mode de décision, n'ont pas entendu le Parlement européen. Dressant le bilan de la première année de la législature, Mme Veil disait en juillet 1980 : « Le Conseil ne prête pas toujours l'attention nécessaire au Parlement ». Un an après, faisant le bilan de la deuxième année de la législature, elle mettait en garde : « Le Conseil ne doit pas continuer à rester sourd à nos appels ».

Pourtant, les hommages au Parlement européen n'ont pas fait défaut. N'a-t-on pas vu le 17 novembre 1981, les dix ministres des Affaires Étrangères rencontrer le Président, les vice-présidents et les présidents des groupes politiques de l'Assemblée pour discuter de l'accroissement du rôle du Parlement européen dans les relations inter-institutionnelles ? N'a-t-on pas vu le 16 décembre 1981, pour la première fois de l'histoire du Conseil européen, son président en exercice, Mme Thatcher, rendre visite au parlement et lui faire rapport, établissant ainsi un contact entre les représentants des peuples européens et les chefs d'Etat et de gouvernement, comme l'avait instamment réclamé l'Assemblée, qui s'estime « interlocuteur de droit du Conseil européen » ? Ces témoignages ne sont pas négligeables, mais ils n'indiquent pas que les instances dotées du pouvoir de décision tiennent dûment compte des avis et des revendications du Parlement élu.

CONFLITS BUDGÉTAIRES — CONFLITS POLITIQUES

Sont significatifs à cet égard les trois conflits qui ont opposé le Conseil et le Parlement européen pour l'adoption du budget de la Communauté en 1979, 1980 et 1981. Dans le domaine budgétaire, en effet, le Parlement détient des pouvoirs limités, mais réels. Or, ce partage du pouvoir est mal accepté par le Conseil qui conçoit le rôle budgétaire du Parlement d'une autre manière que celui-ci. En effet, les députés estiment que l'exercice de pouvoirs budgétaires implique une responsabilité éminemment politique. Les chiffres, selon eux, ne font que traduire financièrement les politiques menées, qu'ils veulent donc contribuer à orienter. Les conflits budgétaires traduisent en réalité l'opposition entre le Conseil, qui veut garder le monopole de la décision politique, et le Parlement européen, qui entend prendre sa part à la construction européenne.

Ainsi donc, le pouvoir budgétaire du Parlement, restreint par de multiples facteurs, ne peut seul lui donner satisfaction aussi longtemps qu'il ne se voit pas conférer une compétence législative accrue. A présent, le Parlement émet des avis à l'intention du Conseil tant dans les matières communautaires au sens strict — là où on le lui demande — que sur les sujets touchant à la politique internationale, traités dans le cadre de la coopération politique. Mais il n'a aucune garantie d'être entendu, voire écouté. Même pour ce qui est de la fixation d'un siège définitif au Parlement européen, les gouvernements n'ont pas engagé avec l'Assemblée la concertation qu'elle réclame et le Conseil européen de Maastricht a décidé sur ce point de ne rien décider. La Cour de Justice elle-même, par son arrêt dans l'affaire dite de l'« isoglucose », a dû préciser que la consultation du Parlement n'était effective que lorsqu'il avait effectivement rendu son avis. Le Conseil n'avait-il pas statué sans attendre cet avis !

En adoptant plusieurs résolutions concernant les relations institutionnelles et, en particulier, le processus législatif, les députés, en juillet 1981, ont défini deux stratégies complémentaires : d'une part, tenter d'amener les autres institutions — et singulièrement le Conseil — à lui accorder un rôle accru dans le cadre des Traités existants — amélioration de la concertation avec le Conseil, consécration d'un droit d'initiative politique... — d'autre part, préparer, avec la participation de toutes les forces politiques représentées en son sein, un nouveau Traité à soumettre, une fois élaboré, à la ratification des Parlements nationaux (une commission spéciale a été créée à cet effet en janvier 1982).

A l'origine de cette initiative, un groupe de parlementaires baptisé « Club du Crocodile », du nom du restaurant strasbourgeois où il s'est réuni pour la première fois peu après l'élection de juin 1979, groupe qui s'est progressivement élargi puisque la résolution qu'il a fait adoptée à une très large

majorité, a été présentée par non moins de 179 députés.

Si, très souvent, le Parlement est, vis-à-vis du Conseil, l'allié objectif de la Commission — l'une ou l'autre institution ayant en vue l'intérêt général de la Communauté et non, au premier chef, les différents intérêts nationaux — il n'a pas manqué de critiquer l'Exécutif pour l'extrême prudence, voire la faiblesse dont il a pu faire preuve, quelquefois, à l'égard du Conseil : si elle doit prendre garde à ne pas être censurée par le Parlement, la Commission veille surtout — trop selon l'Assemblée — à présenter des propositions susceptibles de ne pas déplaire au Conseil... D'autant plus que la pratique du droit de veto, presque constante depuis le compromis de Luxembourg en 1966, affaiblit sa position (Le Parlement a fréquemment insisté pour qu'on en revienne sur ce point aux règles du Traité).

L'Assemblée a donc souhaité renforcer le contrôle qu'elle exerce sur la Commission en réclamant, en avril 1980, d'une part, un pouvoir d'investiture et, de l'autre, la possibilité de se prononcer chaque année par un vote sur le programme de l'Exécutif. En février 1981, l'Assemblée a cependant accordé sa confiance à la nouvelle commission présidée par M. Thorn, à une large majorité de ses membres. Par ailleurs, en modifiant son règlement intérieur, en mars 1981, l'Assemblée a voulu entre autres optimiser la procédure de consultation en se donnant la faculté de renvoyer en commission une proposition de l'Exécutif lorsque celui-ci n'entend pas tirer les conséquences de la position qu'elle a adoptée. Ainsi pourrait s'engager, comme ce fut effectivement déjà le cas (directive sur l'harmonisation des accises sur les cigarettes) une véritable concertation entre Parlement et Commission, en amont du processus législatif.

Si le Parlement européen a donc amorcé une action sur le plan des rapports institutionnels ou, en d'autres termes, de la répartition des pouvoirs, c'est non seulement en vertu de la vocation qu'il estime sienne de par sa représentativité et sa légitimité, mais aussi parce que — nous l'avons dit d'emblée — il a su dégager dans de nombreux domaines, au-delà des divergences naturelles dues à son pluralisme politique et national, un projet cohérent face à ce que Mme Veil a appelé, dans son bilan de juillet 1981, une « redoutable crise de conscience européenne ».

CRISE DE CONSCIENCE

Cette crise de conscience s'accompagne d'une stagnation politique, tous s'accordent à dire qu'il faut, sans abandonner ses principes, réaménager la politique agricole commune, mais les désaccords surgissent quant aux mesures à prendre. Tous s'accordent à dire qu'il faut développer des politiques nouvelles, mais bien peu sont disposés, arguant des difficultés de l'heure, à donner à la Communauté un surcroît de moyens financiers, alors même que le budget communautaire s'approche dangereusement du plafond des ressources. Enfin, si le Conseil a estimé que, dans le domaine du budget, il fallait « éviter que des situations inacceptables se présentent de nouveau pour l'un quelconque des Etats membres » (une telle situation s'était présentée pour le Royaume-Uni, qui a livré bataille avec ténacité pour obtenir des compensations), aucune solution n'a encore été trouvée qui respecte à la fois l'équité budgétaire et l'esprit communautaire. Or, il faut prendre garde à ne pas succomber à la tentation du « juste retour », du « do ut des », contraire à la philosophie même de la Communauté.

« Le mandat du 30 mai » : cette expression suffit dans le jargon communautaire pour évoquer l'ensemble de ces questions, toutes liées et qui pèsent notamment sur les négociations relatives à l'élargissement de la Communauté. C'est le 30 mai 1980 en effet que le Conseil a chargé la Commission de proposer dans ces divers secteurs un ensemble de solutions qui devraient être déterminantes pour l'avenir de l'Europe. Aujourd'hui, des propositions ont été faites, mais la réflexion des plus hautes instances stagne.

RÉÉQUILIBRAGE

Sur tous ces sujets, le Parlement élu, au cours de la présidence de Mme Veil, s'est prononcé : ainsi qu'il l'a dit notamment en juin 1981, il refuse l'« approche » strictement budgétaire : non qu'il veuille augmenter les dépenses communautaires pour le plaisir de dépenser, mais parce qu'il entend que soit réalisé au niveau communautaire ce qui peut être fait, grâce aux économies d'échelle, plus efficacement et à moindre coût qu'au plan national. Il faut rééquilibrer le budget communautaire en réaménageant la politique agricole, mais aussi en développant d'autres politiques communes, actuellement inexistantes ou embryonnaires. La mise en œuvre de ces politiques est une impérieuse nécessité si l'on veut que la Communauté non seulement progresse, mais aussi, en fin de compte, survive : telle est la position du Parlement et de la quasi-totalité de ses forces politiques.

Pour l'Assemblée, il faut encourager la convergence des économies pour réduire les disparités régionales et pour gagner la bataille de l'emploi : certes, dans ce domaine, les avis sur les moyens à utiliser divergent — les uns mettant plutôt l'accent sur la lutte contre le chômage, la réduction du temps de travail et la relance par la demande, les autres sur la lutte contre l'inflation et les investissements productifs. Pourtant, il existe un consensus pour réclamer la mise en place d'une véritable politique industrielle — encourageant les secteurs de pointe et l'innovation —, pour renforcer le Système Monétaire européen de telle sorte que la cohérence monétaire soit sous-tendue par une cohésion économique accrue, pour revendiquer une véritable politique énergétique : diversification des sources, économies d'énergie.

On peut constater que, s'agissant de l'énergie, il y a au sein de l'Assemblée des tonalités diverses sur l'option nucléaire. Une majorité, cependant, y est favorable moyennant toutes les précautions et informations nécessaires et sans pour autant négliger la recherche dans les domaines des énergies nouvelles.

DES MOYENS ACCRUS

Les politiques une fois définies — politique sociale, régionale, industrielle, énergétiques, politiques des transports, d'aide au Tiers-Monde, etc. — il convient de fixer les ressources. Le Parlement s'est prononcé pour le dépassement du plafonnement actuel (T.V.A. « communautaire » limitée à 1 %). Comme il l'a affirmé en avril 1981, il entend participer au même titre que les autres institutions à la définition des recettes, ce qu'il estime d'autant plus naturel qu'il est déjà co-détenteur du pouvoir budgétaire... pour ce qui est des dépenses. Quant à la répartition des charges entre les Etats membres, l'Assemblée, tout en s'opposant énergiquement à la notion de « juste retour » — le système des ressources propres fonde la solidarité communautaire — s'est prononcée dès novembre 1979 pour une cer-

taine péréquation financière qui tienne compte de la richesse de chacun. C'est dans cette optique qu'elle a à maintes reprises critiqué le fonctionnement actuel du Fonds régional, qui est plus une caisse de compensation entre Etats qu'un véritable instrument communautaire au bénéfice des régions les plus pauvres.

AGRICULTURE

Poussons plus loin l'analyse. En ce qui concerne la politique agricole commune, pomme de discorde dans le « mandat du 30 mai », il serait illusoire de croire que, face à la diversité des positions nationales, le Parlement européen puisse parler toujours d'une seule voix. Au cours des débats qui ont eu lieu notamment sur la fixation des prix agricoles et, en janvier 1981, sur l'adaptation de la P.A.C., une ligne de partage s'est établie, schématiquement, entre ceux qui estiment que le coût de la politique de soutien aux marchés est excessif et ceux qui considèrent — notamment les députés français — que, si le F.E.O.G.A. absorbe une part assurément importante des crédits, c'est parce que la politique agricole est la seule à exister réellement à ce jour.

Quant au coût exact de la politique agricole commune, souvent évalué à plus de 60 % du budget, les avis divergent également. C'est pourquoi le Parlement s'est-il prononcé pour une présentation du budget qui exclue des chapitres agricoles les dépenses qui ne sont pas directement imputables à l'agriculture, mais qui sont dues à des facteurs extrinsèques tels que la coopération au développement, les accords avec la Nouvelle-Zélande ou les montants compensatoires monétaires (montants dont l'Assemblée réclame d'ailleurs au plus vite la suppression)... Pour ce qui est de l'adaptation de la politique agricole, dont il a maintes fois proclamé l'urgence nécessaire — et notamment lors du rejet du budget en 1979 — le Parlement a demandé qu'une attention accrue soit consacrée à la politique des structures et prôné un système de prix garantis qui seraient progressivement réduits au-delà d'un quantum communautaire fixé secteur par secteur.

Finalement, on peut dire que, dans le secteur agricole, le Parlement emprunte une voix médiane qui pourrait être définie comme suit : s'il faut tenir compte des contraintes tenant aux disponibilités budgétaires et à la nécessité de ne pas produire régulièrement des excédents pour des marchés



CARPRESS, Agence Internationale de Presse
copyright Carto sprl, rue Gaucheret 139, 1000 Bruxelles
02 216 15 45

Le 18 octobre 1981, le peuple grec a élu au suffrage universel direct ses 24 représentants au Parlement européen. Les nouveaux élus remplaceront les membres qui avaient été désignés par le Parlement national grec le 1^{er} janvier 1981, date de l'entrée de la Grèce dans la Communauté européenne. Le taux de participation aux élections européennes a été de 77,14 %.

Partis politiques grecs	Pourcentage de voix obtenu	Nombre de députés	Nombre de députés avant l'élection
PASOK (socialiste)	39,90	10	7
Nouvelle démocratie	33,63	8	14
Communistes	11,47	3	1
Eurocommunistes	4,61	1	0
KODISO (social-démocrate)	4,10	1	1
Parti progressiste	1,95	1	0
EDIK	1,12	0	1

C.C.E. Lyon

STAGE D'INFORMATION EUROPEENNE (20/21/22 Novembre 1981)

« L'information européenne et les communes jumelées : est-ce nécessaire ? »

Le stage, organisé à l'initiative du Comité régional « Rhône-Alpes » du C.C.E., à quelques jours du sommet européen de Londres, a eu le grand privilège de ne pas tomber dans le piège de l'auto-satisfaction, de la part des responsables présents (40 participants de 14 communes) sur la conduite de leurs jumelages.

« Présence et réalités de la Communauté Européenne », un dossier audio-visuel donnant des informations clés, permet de déboucher sur un débat animé, au cours duquel M. François Zaragoza, secrétaire exécutif de l'A.F.C.C.E., apporta maintes précisions. Monsieur André Gilbert, administrateur principal du bureau d'information des Communautés européennes à Paris, traita, lui, dans son exposé, de l'emploi et du problème agricole.

« Le Fonds social européen et la formation professionnelle » fut traité par M. André Boutin, chargé de mission auprès du Préfet de Région, délégué régional à la formation professionnelle : cet exposé, s'il fut très technique, mit en exergue la contribution européenne qui, si elle ne paraît pas clairement, n'en est pas moins importante dans « Rhône-Alpes ».

Le dimanche matin, débat sur les réformes du fonctionnement de la Communauté, animé par Jean-Pierre Gouzy, Président de l'Association des Journalistes européens.

Ce fut certainement le point fort de ces trois journées car l'orateur, dans un brillant exposé, s'attacha à dégager les lignes de force des réformes nécessaires dans la Communauté européenne. Exposé très documenté, clair, précis, qui venait compléter les séances précédentes et qui concluait ces journées d'études et de réflexion.

inexistants, il faut aussi assurer un revenu décent aux agriculteurs, qui ne sont pas responsables de la crise économique que connaît la Communauté. Quant à la politique de la pêche, le Parlement a maintes fois dénoncé l'incapacité du Conseil à trouver un accord et à mettre en place une politique d'ensemble touchant à la fois les prix, les structures, la conservation et la gestion des ressources et tenant dûment compte des aspects sociaux : un traitement particulier doit être réservé aux régions côtières particulièrement dépendantes de la pêche et des industries connexes.

INDUSTRIE

Préoccupés par la politique agricole, les parlementaires n'ont pas pour autant négligé le marché industriel, réclamant la mise en œuvre d'une politique industrielle « offensive », qui implique le développement d'une « industrie de souche européenne, pleinement viable et concurrentielle ». Outre l'amorce d'une véritable politique industrielle, ils n'ont eu de cesse de réclamer l'achèvement du marché commun qui n'est toujours pas réalisé, plus de 20 ans après la signature du Traité de Rome : l'inventivité n'a pas de limites lorsqu'il s'agit de substituer de nouveaux obstacles à des entraves techniques supprimées.

En majorité anti-protectionnistes, les députés ne nient pas pour autant la nécessité d'aider certaines régions ou certains secteurs, mais à condition que les aides soient notifiées et s'inscrivent dans un schéma communautaire, sauf à battre en brèche toute la politique de concurrence — fondement essentiel du marché commun —. S'agissant de la reconversion des secteurs en crise, le parlement souhaite une coordination plus poussée des différents instruments communautaires : Fonds social, Fonds régional, Banque européenne d'investissement, facilités « Ortolini »... Enfin, appuyant sur ce point la Commission, le Parlement a réclamé sans désespérer que la nécessaire restructuration de l'industrie sidérurgique soit accompagnée de mesures sociales permettant, dans toute la mesure du possible, d'en atténuer les conséquences pour les travailleurs. Enfin, il a demandé que soit élaboré un code de conduite contraignant pour encadrer l'action des sociétés multinationales dont, au demeurant, il ne conteste pas l'utilité.

Agriculture, industrie... : ces thèmes concernent l'organisation même de la Communauté, mais aussi, bien sûr, ses relations avec le monde extérieur. Première puissance commerciale du monde, la Communauté vit une période difficile : émergence de « néo-puissances » industrielles, apreté nouvelle de la concurrence livrée par les Etats-Unis et, surtout, le Japon, difficulté, enfin, de concilier la protection de nos industries et de nos travailleurs avec les revendications légitimes des pays en voie de développement, pour lesquels l'accès à nos marchés est essentiel.

LE MONDE

Sur un plan général, le Parlement a toujours insisté pour que, dans les différentes enceintes internationales — Nations Unies, C.N.U.C.E.D., G.A.T.T., etc. — la Communauté parle d'une seule voix. Il a notamment prôné en juin 1981 la mise en place d'une stratégie européenne pour l'industrie automobile. Hélas, vis-à-vis du Japon, les Etats membres réagissent en ordre dispersé. Dans le secteur textile, l'Assemblée a appelé de ses vœux une action de restructuration sur le plan communautaire, accompagnée d'une politique extérieure permettant de faire la distinction entre de vrais pays en voie de

développement, dont les exportations peuvent menacer nos emplois et qui ne doivent pas vraiment être considérés comme des P.V.D.. Pour les députés européens, il est important d'établir une hiérarchie entre les pays en développement de manière à garantir l'« efficacité » de l'aide.

En ce qui concerne le problème global des relations entre le Nord et le Sud, le Parlement a toujours soutenu les initiatives permettant de faire progresser le dialogue et d'établir progressivement un nouvel ordre économique mondial, donnant au Sud la possibilité de ne plus dépendre, en un stade ultime, de l'« aide » du Nord. Il a consacré en septembre 1980 un large débat à la faim dans le monde : à une écrasante majorité, les députés ont appuyé un éventail d'actions concrètes visant notamment à promouvoir le développement agricole du Tiers-Monde, la conclusion d'accords internationaux par produit, l'institution d'un fonds commun de stabilisation des produits de base, le contrôle de l'action des multinationales dans les pays en voie de développement. C'est là un ensemble de mesures d'ordre structurel, auxquelles tous les pays industrialisés sont appelés à contribuer. Dans un système mondial plus juste, l'aide spécifique accordée par la Communauté aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique adhérant à la Convention de Lomé pourrait prendre toute sa valeur. En particulier, le Parlement a demandé très concrètement, en octobre 1981, que cette année, la Communauté et les Etats membres ensemble puissent consacrer 5 milliards d'Ecus pour combattre la faim dans le monde.

DROITS DE L'HOMME

Les relations de la Communauté européenne avec le monde extérieur, le Parlement européen les a considérées, non seulement du point de vue économique, mais aussi du point de vue politique et sous l'angle des droits de l'homme. Il n'a passé sous silence aucun événement politique marquant non seulement parce qu'il est associé de plein droit à la coopération politique, mais aussi parce que, comme l'a dit Mme Veil dès juillet 1979, « les limitations proprement institutionnelles de ses compétences » ne peuvent l'empêcher « de faire entendre à tout moment, et quel que soit le domaine de l'action communautaire, la voix que lui confère l'autorité politique issue de son élection ». Par conséquent, le Parlement européen est non seulement un rouage des institutions communautaires, jouant à ce titre un rôle bien défini, et qu'il entend développer, mais aussi une tribune, un forum qui se fait l'écho, dans toutes les grandes questions, des réactions de l'opinion publique européenne.

C'est ainsi que le Parlement a réclamé à de nombreuses reprises le rétablissement de la démocratie en Turquie, protesté contre l'invasion de l'Afghanistan — la détente est « indivisible » — qu'il s'est prononcé contre la participation des pays de la Communauté aux Jeux Olympiques de Moscou, qu'il a dénoncé, où qu'elle se commette, la violation des droits de l'homme : en Argentine, en Iran, en Asie du Sud-Est, en Uruguay, en Union Soviétique, en Tchécoslovaquie, au Salvador... Pour ce qui est du drame du Salvador, l'Assemblée s'est prononcée, en septembre 1981, grâce à un large consensus, pour un arbitrage entre la junte et le F.D.R. d'opposition.

En décembre 1981, le Parlement a traduit l'émotion de l'Europe devant l'instauration de l'« état de guerre » en Pologne, condamnant sans ambiguïté et à une très large unanimité (185 voix contre 2 et 4 abstentions) les mesures de la junte, réaffirmant son opposition à toute ingérence étrangère et demandant que toute l'aide alimentaire possible soit accordée au peuple polonais.

Toute l'importance que l'on attache dans les pays tiers — plus peut-être que dans les Etats membres — au rôle du Parlement européen a été soulignée, en février 1981, par la visite du Président Anouar El Sadate. Choissant le Parlement européen comme tribune, le président Sadate était venu demander à l'Europe de « persuader Israéliens et Palestiniens d'accepter une formule de reconnaissance mutuelle et simultanée ». A plusieurs reprises d'ailleurs, le Parlement a demandé que la Communauté contribue à une solution pacifique au Proche-Orient qui garantisse à la fois la sécurité d'Israël et les droits des Palestiniens.

En novembre 1981, les députés ont soutenu la décision des ministres des Affaires Etrangères d'aborder désormais, dans le cadre de la coopération politique européenne, les aspects politiques de la sécurité. Ils n'avaient pas attendu cette décision pour préconiser, dès septembre 1979, une certaine coordination des politiques de fournitures d'armements dans la Communauté. En novembre 1981, le Parlement a émis le souhait que les pays de la Communauté coordonnent l'action de leurs flottes, notamment dans l'Océan Indien et le Golfe Persique — zones qui échappent au ressort de l'Alliance Atlantique — afin de protéger l'approvisionnement de l'Europe en matières premières et en énergie. Il va sans dire que ce genre de débat, où il est parfois difficile de distinguer entre les aspects politiques et militaires de la sécurité, a donné lieu à des controverses centrées sur la compétence de la Communauté, d'une manière générale, et du Parlement européen, en particulier, pour traiter de questions touchant de près ou de loin à la défense.

LA VIE QUOTIDIENNE

Le Parlement européen s'est aussi intéressé à des problèmes qui sont certes politiques au sens large puisqu'ils touchent de près la vie quotidienne des gens : c'est ainsi qu'il s'est prononcé à de très nombreuses reprises sur des sujets concernant la politique des consommateurs, l'environnement et la santé, en étant très soucieux de faire prévaloir l'intérêt du citoyen : informations en cas d'accident industriel grave (directive « Seveso »), qualité des denrées alimentaires (hormones dans l'élevage, colorants, additifs, etc.), lutte contre les nuisances (marées noires, pollution du Rhin, etc.).

CULTURE ET SOCIÉTÉ

Les députés se sont enfin souciés de problème de culture et de société. Après avoir créé une commission ad hoc pour les droits de la femme, le Parlement européen — où siègent d'ailleurs 69 femmes — a consacré en février 1981 un grand débat à la situation de la femme dans la Communauté, à l'issue duquel il a déploré que les directives qui avaient été adoptées par le Conseil en vue de l'égalité des hommes et des femmes n'aient pas été appliquées de manière satisfaisante. Les députés sont décidés à exercer un contrôle très vigilant dans ce domaine. D'une manière générale, un consensus s'est dégagé lors de ce débat sur la nécessité d'une nouvelle répartition des rôles entre l'homme et la femme dans la société.

Associant étroitement la culture à l'homme et à son cadre de vie, le Parlement a défendu résolument, après un large débat — organisé en octobre 1981 — sur les régions et les minorités ethniques dans la Communauté, l'idée d'une Europe ouverte aux différences, qui reconnaisse le fait régional et ses implications, en particulier sur le plan culturel.

Par ailleurs, l'Assemblée a demandé à une large majorité, en janvier 1981, l'abolition, dans tous les pays de la Communauté, de la peine de mort, qu'elle considère comme un crime légal sans effet dissuasif.

ELARGISSEMENT

Ayant accueilli il y a un an 24 députés grecs — désormais presque tous intégrés dans les principales familles politiques qui le composent —, le Parlement souhaite accueillir, dès 1984, des parlementaires espagnols et portugais puisque, en novembre 1981, il a demandé sans ambiguïté, l'accélération des négociations avec l'Espagne et le Portugal, de telle sorte que ces pays puissent adhérer à la Communauté dès le 1^{er} janvier 1984 au plus tard. Pour une majorité de parlementaires, la communauté serait mal avisée de poser des conditions préalables à l'entrée de l'Espagne et du Portugal, le fait politique de l'adhésion de ces démocraties à la Communauté européenne devant prévaloir sur les autres considérations.

D'UNE LÉGITIMITÉ FORMELLE A UNE LÉGITIMITÉ POLITIQUE

Une Communauté qui stagne est une communauté menacée. Il est urgent que l'Europe trouve des solutions communes aux problèmes économiques, monétaires, budgétaires, agricoles qui la tenaillent afin qu'elle puisse progresser sur la voie de l'Union européenne, l'objectif ultime. Pendant les deux ans et demi qui se sont écoulés depuis son élection au suffrage universel direct, le Parlement européen élu a proposé ses solutions dans tous les domaines. Comme l'a plusieurs fois répété son Président, Mme Simone Veil, il aurait souhaité et il aurait dû être mieux écouté. M. Piet Dankert, le nouveau Président du Parlement européen, a évoqué en ces termes la tâche qui attend le Parlement européen d'ici aux prochaines élections : « Un Parlement ne peut avoir de pouvoir que s'il représente ses électeurs aux yeux de ses interlocuteurs ; il n'est le représentant des électeurs que s'il s'affronte à leurs problèmes, s'il trouve à leurs préoccupations des solutions réalistes et s'il parvient à utiliser son pouvoir formel pour l'aboutissement de ses avis au plan législatif. Mais nous n'avons ni cette autorité, ni ce pouvoir, les institutions partenaires nous en ont privés jusqu'à présent. Ce que nous possédons de plus important, c'est la légitimité. Une légitimité qui nous vient des élections au suffrage universel de 1979, mais que nous devons nous garder de considérer comme définitivement acquise. Les premières vraies élections du parlement européen seront celles de 1984. Alors seulement nous saurons si la majorité des électeurs prête intérêt à ce Parlement ; alors seulement, nous saurons si la légitimité formelle est devenue une légitimité politique et si on peut considérer ouverte la voie qui mène à l'autorité politique. »

un soutien: l'abonnement

Bernard Folliot

Le Marché commun à refaire

Les Européens s'enfoncent dans le chômage, n'investissent plus assez pour assurer leur avenir à moyen et long terme, perdent du terrain sur les grands marchés mondiaux, y compris chez eux, dans ce grand marché « commun » qu'ils avaient créé voici 24 ans et qui leur avait bien servi jusqu'ici.

Une comparaison suffit à mesurer l'ampleur du déclin européen : depuis 1973, quasiment aucun emploi (net) nouveau n'a été créé dans la Communauté alors que les créations se comptent par millions au Japon et aux Etats-Unis. Pendant la même période, la Communauté a vu sa part dans les marchés industriels de l'Occident (OCDE), baisser de 62 à 57 % pour l'acier, de 57 à 54 % pour l'automobile, de 43 à 37 % pour le textile, de 60 à 49 % pour les machines-outils, de 42 à 29 % pour la construction navale, de 48 à 44 % pour les équipements d'informatique. Japon, Mexique, Brésil, Corée du Sud, Philippines et autres « pays nouvellement industrialisés » s'engouffrent dans la place laissée libre par l'Europe.

Au Conseil européen qui s'est tenu à Londres à la fin de l'an dernier, ce constat déprimant les chefs d'Etat et de gouvernement l'on fait unanimement, y compris ceux, les premiers de la classe, qui hier pouvaient se sentir au-dessus de la mêlée. Ils en ont aussi tiré quelques conclusions importantes pour l'avenir de la Communauté européenne, et plus particulièrement celui du « Marché commun ».

Simplifier les formalités intra-communautaires

En fait de quoi s'agit-il ? La Commission européenne chargée par les Dix de proposer une restructuration de la Communauté l'a dit très clairement.

D'abord on peut être déçu du peu de progrès réalisés jusqu'à présent et de tout ce qui s'est peu à peu défilé.

Par exemple, treize ans après l'établissement de l'union douanière, importateurs et exportateurs continuent à devoir respecter à l'intérieur de la Communauté pratiquement les mêmes et coûteuses formalités douanières requises pour les échanges avec les pays extérieurs à la Communauté. Pourtant, leur simplification serait aisée : le Bénélux et les pays nordiques l'ont démontré depuis longtemps.

Simplifier les formalités intracommunautaires serait automatiquement un encouragement à « acheter européen » et donc à « reconquérir » le marché intérieur. Sans compter que le public, au sens large, a besoin aussi, pour croire à l'Europe, de voir moins de douaniers aux frontières intérieures.

Dans les années 60, la réduction de la protection nationale, par l'abolition des droits de douane à l'intérieur de la Communauté avait eu comme contrepartie pour les entreprises la naissance d'une « préférence européenne » assurée par l'institution d'un tarif douanier commun. Aujourd'hui, cette préférence se révèle très mince, en partie en raison des nombreuses négociations commerciales multilatérales menées par la Communauté durant les quinze dernières années.

Recréer la préférence communautaire

Mais si l'unité du Marché commun laisse aujourd'hui beaucoup à désirer, c'est aussi en raison des barrières non tarifaires (normes, démarches administratives) que les Etats dressent à nouveau entre eux. L'entreprise qui voudrait, aujourd'hui, miser sur l'Europe ne trouverait plus dans le grand marché des avantages suffisants pour compenser l'inconvénient de se placer en dehors de la sphère d'influence de son pays d'origine.

Que faire dans ces conditions ? Il faut, estime la Commission européenne, recréer une préférence communautaire : plutôt que de chercher à harmoniser après coup les normes des produits nouveaux qui apparaissent sur les différents marchés nationaux, il serait bien plus efficace de les concevoir dès le départ pour l'ensemble de la Communauté. Procéder ainsi conduirait à offrir aux entreprises de nos pays un accès préférentiel au marché européen et la possibilité de se lancer d'emblée dans de longues séries. Combien de petites et moyennes entreprises ont déjà chèrement payé l'absence d'un vrai marché intérieur assez vaste pour se renforcer et faire front à la concurrence mondiale ? Combien d'emplois n'ont-ils de ce fait jamais vu le jour ?

Intervention de plus en plus importante des Etats dans la vie économique

Si l'on veut « recréer le Marché commun », un autre phénomène fonda-

mental est à prendre en compte : c'est le rôle de plus en plus déterminant joué par les Etats dans les économies européennes.

Aujourd'hui, les dépenses des administrations publiques de la Communauté représentent en moyenne presque la moitié du produit intérieur brut. En 1958, elles n'intervenaient que pour un tiers. L'intervention massive des Etats dans tous les rouages de la vie économique nationale a été réalisée sans contre-poids au niveau communautaire. De ce fait aussi, la « dimension communautaire » s'est dévalorisée. Entreprises, syndicats, agriculteurs, médias tournent rarement les yeux vers Bruxelles.

Désormais, la coexistence, dans de nombreuses filières, d'industries publiques et d'industries privées, aidées de façon inégale par les Etats, peu transparentes, pose des problèmes très sérieux à la Commission européenne qui doit veiller au maintien d'un climat de concurrence loyale.

Les surenchères entre Etats doivent être maîtrisées. Chacun d'eux doit accepter que les aides nationales s'inscrivent dans une philosophie admise par tous les partenaires, soient accordées d'une manière transparente et ne dépassent pas des critères admis par tous.

L'ouverture des marchés publics nationaux

L'autre domaine dont dépend la crédibilité d'une relance de la Communauté européenne est l'ouverture effective des marchés publics nationaux, à commencer par le secteur de technologie avancée, où la dimension du marché national est de toute façon insuffisante. Des organes européens de coordination et d'exécution des commandes publiques devraient être créés, à commencer par exemple par le secteur des télécommunications. Seulement ainsi l'Europe pourra avoir des entreprises bénéficiant d'un marché interne suffisant pour tenir tête à la concurrence technologique internationale.

« Refaire le Marché commun » est prioritaire : c'est le premier pas nécessaire au retour à la compétitivité, à la confiance dans l'avenir, à la reconquête du marché intérieur. Il est réconfortant aussi de voir que, de tous les côtés, on multiplie les appels à la création d'autres « espaces européens ». Espace social, espace scientifique, espace culturel, espace judiciaire, espace monétaire, espace de sécurité, espace technologique. La liste est longue et sûrement extensible. Aux appels devraient maintenant succéder des actes. Sinon la mobilisation des Européens n'aura pas lieu et les horizons demeureront sombres. Voilà pourquoi il semble raisonnable aujourd'hui de commencer par le début : faire renaître le Marché commun.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Lecteur attentif de votre publication, vous le savez, même si je suis rarement d'accord avec elle, je m'étonne que vous n'ayez jamais parlé de la Pologne alors que, depuis longtemps, elle fait la une des journaux. Seriez-vous, in petto, d'accord avec la politique menée par le général Jaruzelski? Cet affreux galonné a mis toute une nation sous le boisseau. Toute! Et vous n'en soufflez mot. Démocrates arrêtés, patriotes incarcérés, syndicalistes bafoués, intellectuels vilipendés, journalistes bâillonnés, vous n'en soufflez pas mot. Alors que tout le monde dans notre pays, à la seule exception des suppôts de Moscou (partie prenante d'un gouvernement que, bien entendu, j'exècre), alors, dis-je, que tout le monde condamne de si barbares agissements, vous continuez, imperturbable, à nous jouer votre air de flûte fédéraliste et à nous psalmodier le los de je ne sais trop quel crocodilesque projet.

Chaussez vos lunettes, Monsieur le Rédacteur en chef, et un peu de sérieux, que diable! Non seulement vous n'entretenez pas vos lecteurs de la Pologne, mais, et c'est encore plus inacceptable, vous gardez, à propos de la Turquie, un silence dont l'épaisseur en dit long sur vos préférences inavouées.

La Turquie, Monsieur, sous la paternelle direction du général Evren, nous montre la voie que nous devrions suivre si le bien et la gloire de l'Europe étaient notre réel souci. Tous ceux qui, pour mieux égarer leurs concitoyens, n'ont à la bouche que les mots de liberté et de démocratie; tous ces soi-disant patriotes drapés dans les plis de leur drapeau national afin d'y mieux dissimuler leurs morveuses pensées et mieux perpétrer leurs tortueuses actions; tous ces syndicalistes ne rêvant que de gagner grassement leur vie en travaillant le moins possible; tous, il faut voir comme le noble général Evren les a mis au pas. Une, deux, une, deux, et si ça bronche... Les Turcs sont forts, Monsieur le Rédacteur en chef, et ils ne badinent pas. Il y a de la place en prison pour ceux qui n'acceptent pas l'ordre national; et s'il n'y a pas assez de place dans les prisons, il y en a dans les cimetières.

L'anarchie, il n'y a rien de pire dans un Etat. Tout est bon qui la combat et la jugule. L'armée turque s'y emploie vaillamment, et comment ne pas l'en féliciter? Par là-même, la Turquie se montre enfin digne d'entrer dans cette Europe à la porte de laquelle, des siècles durant, elle n'a cessé de frapper. Et ces ignares parlementaires de l'Assemblée de Strasbourg qui se permettent encore de douter du caractère démocratique de la Turquie! Qu'ils persistent dans cet égarement et je gage qu'avant peu un Evren bien de chez nous les mettra au pas. Ou un Milans del Bosch. Ça leur apprendra! Et, entre nous soit dit, ce serait tout de même autre chose qu'un Jaruzelski, vous ne croyez pas?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'expression de ma très molle sympathie.

Coco Ricard

U.E.F.

CONGRÈS DE L'U.E.F. RHÔNE-ALPES

Le 28 novembre s'est réuni à Lyon le Congrès de l'Union européenne des fédéralistes Rhône-Alpes. Malheureusement, peu de militants participaient à ces assises et aucune section extérieure à l'agglomération lyonnaise n'était représentée. Le Congrès devait élire un Comité Directeur dont on peut espérer qu'il sera moins inefficace que le précédent. Trois adresses étaient également adoptées dont l'une au Professeur **Mario Albertini**, président de l'U.E.F., et l'autre à Madame **Simone Veil**, alors présidente du Parlement européen, que nous reproduisons ci-après.

Le Congrès de l'Union européenne des fédéralistes (Union régionale Rhône-Alpes du Mouvement fédéraliste européen) réuni à Lyon le 28 novembre 1981.

au moment où Madame Simone Veil, premier président du Parlement européen élu au suffrage direct, vient d'en réaffirmer solennellement la légitimité démocratique face aux dix ministres des relations extérieures de la Communauté venus à Strasbourg s'entretenir avec le bureau élargi de cette Assemblée.

Rappelle que la démocratie internationale constitue la seule **garantie actuelle** en Europe depuis la première élection européenne de l'histoire et **potentielle** pour le monde entier en proie à la folie destructrice du sur-armement, de paix, de sécurité et d'indépendance dans la liberté et la fraternité.

Salue en la personne de Madame Simone Veil,

1) la **lucidité politique** dont elle a fait preuve en encourageant dès l'origine l'initiative de quelques parlementaires européens résolus à obtenir la construction d'une commission spéciale pour étudier les modifications institutionnelles à envisager ;

2) l'**intérêt constant** qu'elle a marqué pour leur action, notamment en présidant elle-même la séance du 9 juillet 1981 où fut adoptée la résolution portant création de cette commission institutionnelle permanente ;

3) le **courage** qu'elle a mis à défendre l'idée d'une Europe faite d'une union sans cesse plus étroite entre ses peuples et qui ne s'est jamais démentie depuis les jours sombres de souffrance et d'horreur, vécus dans la guerre et la persécution, jusqu'à l'avenir, maintenant commencé, de réconciliation et de paix.

Sûrs de partager avec Madame Simone Veil la certitude que **sans l'Europe, c'est la guerre**, les fédéralistes savent qu'un chapitre de l'histoire de la démocratie européenne s'achève avec sa présidence.

Souhaitent que les suivants soient écrits dans la même inspiration et rassemblent autour des idées de paix et de liberté des forces de plus en plus nombreuses et diverses.

Ne peuvent douter que Madame Simone Veil restera fidèle au combat pour l'unité de l'Europe et à l'action à laquelle son nom est désormais attaché

UNIVERSITÉ LYON 2

Une conférence, organisée par le *Centre d'Etudes de Science Politique et de Documentation Européenne* de l'I.E.P., sur

LA PAIX, L'EUROPE ET LE FÉDÉRALISME

par *M. Bernard Barthalay*, Assistant à l'Université Lyon 2, Docteur d'Etat ès-Sciences Economiques, Vice-Président du Mouvement Fédéraliste Européen, à l'occasion de la publication de son « Que Sais-Je ? » : *Le Fédéralisme*

a eu lieu le
10 FÉVRIER 1982

J.E.F.

CONGRÈS DE MASSY 12 décembre 1981

Le 12 décembre 1981 avait lieu à la Bourse du Travail de Massy (Essonne), grâce à l'obligeance de la municipalité, le quatrième Congrès de la J.E.F.-France.

10

«UNE EUROPE POLITIQUE UNIE ET SOLIDAIRE DU TIERS-MONDE»

L'eurogauche peut être cette troisième voie que l'histoire pousse en avant pour régénérer par le socialisme notre vieille terre européenne sublimée par des dizaines de siècles d'histoire. Parmi ses objectifs, la construction d'une Europe politique unie et solidaire du Tiers-Monde constitue un élément vital pour lutter contre la politique des super-puissances et contribuer efficacement à la défense de la paix.

Jean Ellenstein
(Le Monde, 5/2/82)

Ce Congrès était essentiel puisque survenant à un moment où, dégagée des contraintes passées, la J.E.F. pouvait enfin entreprendre une action d'envergure. Pour cela, nous espérons la mobilisation d'un maximum d'énergies dans la préparation du Congrès, et surtout qu'un grand nombre de jeunes se trouveraient sensibilisés aux travaux du Congrès sur l'avenir de l'Europe et de notre organisation dans sa spécificité fédéraliste.

Au début du Congrès, **Claude Germon**, député-maire de Massy, est venu saluer les jeunes fédéralistes qui luttent pour l'Europe. Le Congrès fut alors ouvert par **Claude Cabocel** qui, après un court rappel historique sur l'association, salua les invités du Congrès : une délégation du M.F.E., conduite par le président **Henri Cartan**, **Laurent Grégoire**, président la Commission Jeune du Mouvement Européen, des représentants de divers partis politiques, des amis de la J.E.F.-Flandres et de la J.E.F.-Wallonie, ainsi que de nombreux jeunes venus prendre contact avec le fédéralisme.

Jacques Moreau, président de la Commission Economique du Parlement Européen, fut le premier intervenant. Il parla de la relance européenne, en particulier par le biais d'une politique économique commune, pour faire face aux problèmes que l'Europe affronte actuellement et affrontera demain, principalement le défi de la troisième révolution industrielle. A la suite de son intervention, un fructueux débat s'engagea entre la salle et l'orateur.

Marie-Noëlle Lienemann, président d'honneur du Congrès, maire-adjoint de Massy et conseillère générale, souligna l'importance de l'action de la jeunesse dans la construction européenne. Ensuite, **Mario Albertini**, président de l'U.E.F., exposa avec toute la conviction que nous lui connaissons les fondements du fédéralisme, il sut passionner son auditoire et permit la réalisation d'un débat particulièrement intéressant.

Après le déjeuner, permettant des discussions fructueuses, **Jean Ordner**, vice-président du M.F.E. et président de la région Ile-de-France, **David Grace**, président de la J.E.F.-Europe, **Philippe Bertrand**, secrétaire général du Mouvement Européen prirent la parole. Ces discours furent l'occasion d'apporter des éclaircissements et de donner des idées d'actions futures.

Ce Congrès étant l'occasion de réfléchir sur l'Europe, mais également sur les perspectives d'action de la J.E.F., un dossier avait été remis à chaque participant et trois commissions discutèrent des rapports préparés à cet effet. Les thèmes choisis étaient l'« espace social européen », l'espace économique européen et la place de l'Europe dans les rapports Nord-Sud, l'espace institutionnel européen. A l'issue de ces commissions, des rapports furent élaborés et exposés devant le Congrès.

Ce travail intellectuel réalisé, il fut décidé de maintenir les commissions afin de préparer un rapport définitif et de les enrichir par des discussions et approfondissements. De même, la motion d'orientation fut adoptée à l'unanimité. Le Congrès passa alors un long moment à examiner, amender et voter les modifications statutaires rendues nécessaires par l'expérience de ces derniers mois.

On passa ensuite à l'élection de la nouvelle Commission Française, dont les résultats figurent ci-dessous. Le président **Claude Cabocel** clôtura le Congrès en remerciant les participants et en souhaitant à tous bonne chance et bon travail pour l'avenir.

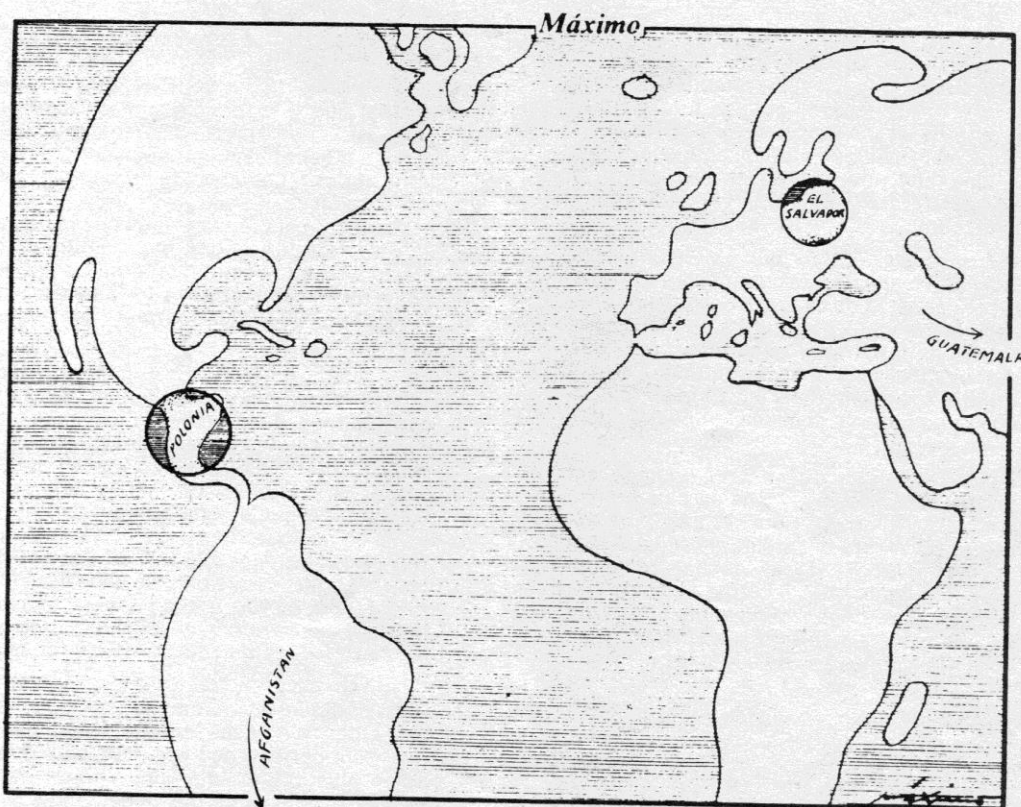
Patrice SAUVAGET

Résultat des élections à la Commission Française

Votants : 37
Nuls : 1
Exprimés : 36

ELUS :

F. Blanchard	26	D. Legarrec	27
C. Cabocel	32	P. Martin	24
G. Cheyrouze	21	I. Nens	29
M.C. Darras	29	M.C. Ozouf	18
M. Grattesol	20	J.P. Pasdeloup	26
M.T. Gawlike	29	P. Rivière	18
P. Junghans	26	P. Sauvaget	22
P. Laurette	32	L. Sontag	14



El País, 31 janvier 1982

M.E.

Position du président du Mouvement européen

Vivement préoccupé par l'évolution précipitée de la crise polonaise vers une issue dramatique et inacceptable, le Mouvement européen s'associe à la condamnation ferme et unanime du coup d'Etat, telle qu'elle a été exprimée par les forces politiques et par le mouvement syndical européens.

Le crépuscule sanglant d'un régime qui, manifestement privé du consentement et de la légitimation populaires, recourt à la répression militaire dans une tentative désespérée pour survivre à lui-même, constitue une violation évidente des droits de l'homme et une menace nouvelle et grave pour la paix de l'Europe et du monde.

Au moment où semble s'éloigner l'espoir d'une solution négociée et où nous menace le danger d'une aggravation générale de la tension internationale, le Mouvement européen réaffirme que le respect universel des droits des peuples dans chaque partie du monde est la seule garantie réelle de paix et qu'un départ nouveau et décidé vers l'union fédérale constitue la seule voie pour soustraire la démocratie européenne à une condition de faiblesse structurelle qui, toujours et sans cesse, alimente la logique des blocs opposés. Seule une Europe unie et démocratique pourra en fait contribuer efficacement à la construction d'un équilibre réellement multipolaire et moins exposé aux tentatives récurrentes d'une aventure autoritaire.

Le Mouvement européen exprime enfin sa conviction profonde que, au-delà de cette répression même, le processus de libéralisation mis en route par la récente expérience polonaise est destiné à refaire surface et à s'étendre puisqu'il répond à la fois aux valeurs éternelles et universelles de la liberté et à l'évolution en cours vers une structure sociale plus articulée et pluraliste.

P.C.F.

Position du secrétaire général du P.C.F.

*CAMARADES
POLONAIS
IL FAUT
SAVOIR
TERMINER
UNE GREVE!*



LE FÉDÉRALISME

Avec *Le Fédéralisme* (1), Bernard Barthalay a écrit un livre utile. Utile parce que, en tout premier lieu, il est paru dans une collection très répandue ; une collection où le meilleur, parfois, côtoie le moins bon, mais une collection cotée et pas chère, à laquelle on pense si l'on veut savoir le minimum sur un sujet quelconque.

C'est donc en ce sens que *Le Fédéralisme* sera très utile. S'il n'annule pas quantité d'autres travaux, il les condense. Et de ce fait, il devient un vademecum aisément maniable par les militants fédéralistes. Souhaitons donc qu'il constitue, pour tous ses lecteurs, une incitation à en savoir plus. Fera-t-il que d'aucuns s'engagent dans le combat fédéraliste ? Au point où nous en sommes, on peut en douter. Mais pourquoi pas ?

Le premier mérite de ce bref ouvrage est d'être clair. Au moins de l'être dans sa plus grande partie. Au chapitre VIII, non. Ce n'est pas un reproche, d'ailleurs. En-dehors des militants fédéralistes qui ont vécu ces luttes et ces déchirements, et encore ! qui s'y reconnaîtrait ? Barthalay essaie de signifier un ordre et de dégager une continuité. C'est bien, mais cela requerrait plus d'espace ou exigeait plus d'astuce. Félicitons-le tout de même de s'y être risqué.

Un autre mérite, c'est d'avoir enfin donné à Jacques Lambert la place qu'il mérite, entre Coudenhove-Kalergi et Einaudi, parmi les hommes qui, à une époque difficile et déterminante, ont su établir le diagnostic de la crise de l'Etat et dire ce qui bloquait la construction de l'unité et, partant, de la sécurité européenne.

On peut regretter tout de même que, tant qu'à élargir nos références habituelles — trop habituelles si répétées — Barthalay n'ait pas eu la curiosité de regarder aussi en direction du Sud. En Occitanie, *Per lo camp occitan*, édité en 1935, est constitué d'articles de Charles Camproux datant de 1932, l'année

même des *Nations contre la paix* de Jacques Lambert. Camproux développe une argumentation voisine. Mais quel écho en subsiste-t-il aujourd'hui dans le « champ occitan » ?

Franchissons les Pyrénées : c'est un foisonnement que le fédéralisme. Mais, exprimé en espagnol ou en catalan, il est inconnu de Barthalay, comme il est absent, curieusement, des préoccupations et des recherches de l'ensemble des fédéralistes européens. Est-ce parce que, après la grande explosion de la première République, le parti fédéraliste ne fut plus qu'une force politique minoritaire, même si elle jouissait d'un grand prestige civique ? Reste qu'on aimerait voir citer, parfois, le nom de Pi y Margall, cet Ibérique interprète de la pensée prouhonienne.

Non, Barthalay n'a pas fait œuvre d'une excessive originalité, s'en tenant un peu trop, selon son habitude, à reprendre les schémas proposés par ses maîtres ou ses amis de la branche italienne du fédéralisme contemporain, les démarquant sans excès de scrupule ou même les recopiant en oubliant les guillemets. En veut-on un exemple ? Il suffit de comparer les pages 73 à 77 du « *Que Sais-Je ?* » avec les pages 23 à 25 de *Crise de l'Etat national*, de Lucio Levi. Je précise que Levi a été édité par « Fédérop », à Lyon, parce que le lecteur curieux n'en trouvera pas la référence à la bibliographie du « *Que Sais-Je ?* ». S'agit-il seulement d'un oubli ?

On pourrait fournir d'autres exemples d'une telle pratique du gommage des sources. Et c'est grave, car cela gêne, chez le lecteur averti, l'intérêt qu'il peut porter à ce travail qui, pour être de compilation plus que de création, n'en rendra pas moins service à tous ceux qui, fédéralistes ou pas, voudront bien l'utiliser.

Bernard Lesfargues

(1) Bernard Barthalay, *Le Fédéralisme*, coll. « *Que Sais-Je ?* », N° 1953, Presses Universitaires de France, Paris, 1981

**Une collection
pour les militants
de l'Europe
chez un éditeur
différent**

fédérop

TEXTES FÉDÉRALISTES

38 rue du Doyenné - 69 005 LYON

Guido Montani

**le tiers-monde
et
l'unité européenne**

• colonisation, colonialisme et impérialisme • décolonisation et naissance du tiers-monde • l'Afrique aux Africains • l'Amérique latine et les grandes puissances • fin d'un mythe : la voie nationale du développement • ordre économique international et gouvernement mondial • unité européenne et équilibre multipolaire • le fédéralisme en Europe et dans le monde • avec des textes de Sen-ghor, Nkrumah, Nyerere, Albertini, Spinelli, Cheysson et Guernier

fédérop / collection textes fédéralistes